



Le terrorisme

Le terrorisme sous toutes ses formes constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. INTERPOL a désigné la lutte contre le terrorisme comme un domaine d'action prioritaire et a engagé d'importants moyens pour soutenir les pays membres dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre ce fléau.

Les principales activités d'INTERPOL

INTERPOL recueille, stocke, analyse et échange avec ses pays membres des informations sur des individus et des groupes soupçonnés d'activités terroristes, par l'intermédiaire de I-24/7, son système mondial de communication policière sécurisée. L'Organisation coordonne par ailleurs la diffusion de messages d'alerte et de mise en garde au moyen d'outils bien spécifiques tels que son système de notices internationales.

La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations Unies a été créée en 2005 pour alerter les pays membres concernant des individus et des entités associés à Al-Qaida et aux Taliban figurant sur la liste du Comité 1267 du Conseil de sécurité, ainsi que pour aider les pays à appliquer les sanctions prévues, à savoir gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes. Fin décembre 2008, plus de 300 individus et entités visés par des sanctions prises par l'ONU figuraient sur le site Web d'INTERPOL.

INTERPOL aide également les pays membres en cas d'attentat terroriste. Après un attentat, les pays membres peuvent demander l'intervention d'une Cellule de crise INTERPOL, qui peut fournir sur place et en liaison avec le Secrétariat général toute une gamme de services d'appui en matière d'enquête et d'analyse, à savoir :

- la publication de notices internationales concernant des terroristes en fuite,
- l'interrogation du fichier informatisé des empreintes digitales ou des passeports présumés faux,
- la mise à disposition de compétences spécialisées en matière de lutte contre le blanchiment d'argent,
- la coordination des opérations d'identification des victimes en recourant à un vaste réseau international de spécialistes et de laboratoires.

Initiatives mondiales

Plusieurs projets de travail et dispositifs opérationnels ont été mis en place en collaboration avec les pays membres.

Le *Projet Geiger* porte sur le recueil et l'analyse de données concernant le vol de matières radiologiques. Il vise à dégager des tendances et à déterminer les modes opératoires ainsi que les risques de vol par des terroristes des matières nécessaires à la fabrication de « bombes sales » (bombes conventionnelles comportant des matières radioactives).

Le *Programme de prévention du bioterrorisme* propose une approche globale s'articulant autour de trois principaux axes : renforcement des compétences, amélioration de la formation et mise en place d'exercices de simulation en salle interdisciplinaires.



Le *Programme d'INTERPOL sur les armes à feu* met à disposition trois outils visant à aider les pays à recueillir tous les renseignements existants sur les armes à feu utilisées pour commettre une infraction. L'identification exacte d'une arme peut ainsi être obtenue au moyen du tableau INTERPOL de référence des armes à feu (IFRT), qui contient plus de 250 000 références détaillées et 57 000 images de grande qualité. Les enquêteurs peuvent ensuite utiliser le Système de recherche sur les armes à feu d'INTERPOL pour établir le pays d'origine de l'arme en question, ou l'historique de ses importations et propriétaires successifs. Enfin, le Réseau d'information balistique d'INTERPOL (en cours de mise en place) permettra aux enquêteurs du monde entier d'échanger des données balistiques afin de mettre en évidence des liens entre des infractions commises dans différents pays et qui, sans cela, seraient passés inaperçus.

Les *notices orange* servent à alerter les fonctionnaires chargés de l'application de la loi et de la sécurité au sujet de menaces qu'ils pourraient ne pas déceler en temps normal, provenant notamment de colis piégés et d'armes dissimulées, et à leur communiquer des informations sur des menaces biologiques, chimiques et radiologiques.

Le *Rapport sur les arrestations de terroristes* rassemble les informations communiquées par les pays membres en vue de l'établissement d'une liste annuelle d'individus arrêtés pour activités terroristes, avec des éléments d'identification.

Le Groupe Fusion

Créé en 2002, le Groupe Fusion aide les pays membres à enquêter sur les affaires liées au terrorisme selon une approche multidisciplinaire. Il a pour principales missions d'identifier les membres d'organisations se livrant à des activités terroristes au niveau international et de constituer une base de données interrogeable sur les terroristes recherchés ou présumés. Fin décembre 2008, 120 pays membres participaient aux activités en matière de terrorisme, avec 201 officiers de contact désignés en leur sein formant un réseau mondial de spécialistes dans ce domaine.

Six cellules régionales ont été constituées, qui s'occupent de plusieurs projets : le Projet Pacific (Asie du Sud-Est et îles du Pacifique), le Projet Kalkan (Asie centrale et du Sud), le Projet Amazon (Amérique centrale et du Sud), le Projet Baobab (Afrique), le Projet Moyen-Orient (Moyen-Orient et Afrique du Nord), et le Projet Nexus (Europe). Elles ont pour but d'identifier les groupes terroristes et leurs membres opérant dans une région donnée ; de solliciter, de recueillir et d'échanger des informations et des renseignements ; d'apporter un appui dans le domaine de l'analyse ; de renforcer la capacité des pays membres à faire face à la menace du terrorisme ; et de recenser les officiers de contact des pays membres afin de pouvoir solliciter leur concours.



Coordonnées

Courrier électronique : info@interpol.int

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.